

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 16 mars 2004

Messagerie

Comptes 2003

- a) **PL 9200** **Projet de loi approuvant le compte administratif de l'Etat et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2003**
- b) **PL 9201** **Projet de loi ouvrant au Conseil d'Etat divers crédits supplémentaires et complémentaires pour l'exercice 2003**
- d) **PL 9202** **Projet de loi concernant le bouclage de diverses lois d'investissements**
- c) **PL 9203** **Projet de loi relatif à la transformation des subventions d'investissement en faveur des Fondations immobilières de droit public chargées de construire, d'acquérir et de gérer des logements destinés aux personnes à revenu très modeste (HBM), enregistrées au bilan de l'Etat, en participation permanente**

PL 9200**Projet de loi****approuvant le compte administratif de l'Etat et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2003**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 80 et 82 de la constitution;
vu la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année 2003, du 13 décembre 2002;
vu le compte d'Etat de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2003,
décrète ce qui suit:

Art. 1 Compte administratif

¹ Le compte administratif de l'Etat de Genève pour 2003 est annexé à la présente loi.

² Il comprend :

- a) les opérations courantes avec le fonctionnement, l'investissement, le financement et le découvert;
- b) les opérations relatives aux créances transférées à la Fondation de valorisation avec le fonctionnement, le financement et le découvert;
- c) la récapitulation consolidée du fonctionnement, de l'investissement, du financement et du découvert.

Art. 2 Fonctionnement courant

¹ Avant les imputations internes et les subventions redistribuées, les charges sont arrêtées au montant de 6 328 535 057,37 F et les revenus à 5 869 220 879,27 F.

² Les imputations internes et les subventions redistribuées totalisent, aux charges comme aux revenus, 894 314 863,93 F.

³ L'excédent des charges courantes s'élève à 459 314 178,10 F avant dissolution de la réserve conjoncturelle et à 431 235 611,44 F après une dissolution de la réserve conjoncturelle de 28 078 566,66 F.

Art. 3 Investissement courant

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 585 527 252,57 F et les recettes à 94 630 985,97 F.

² Les imputations internes totalisent, aux dépenses comme aux recettes, 52 927 669,15 F.

³ Les investissements nets s'élèvent à 490 896 266,60 F.

Art. 4 Financement courant

Les investissements nets de 490 896 266,60 F en regard d'un autofinancement de 271 273 742,67 F composé des amortissements du patrimoine administratif de 283 544 092,26 F, des dotations aux provisions et réserves de 71 425 177,25 F, des dissolutions de provisions et réserves de 166 928 834,08 F, de l'excédent de charges du compte de fonctionnement de 459 314 178,10 F et de la dissolution de la réserve conjoncturelle de 28 078 566,66 F génèrent une insuffisance de financement des investissements nets de 762 170 009,27 F.

Art. 5 Opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation

¹ Les charges et revenus sur les opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation s'équilibrent.

² L'insuffisance de financement s'élève à 733 051 260,83 F.

Art. 6 Récapitulation consolidée du compte administratif de l'Etat de Genève

¹ Les charges s'élèvent à 7 987 359 823,87 F et les revenus à 7 556 124 212,43 F après imputation interne et subventions redistribuées.

² L'excédent des charges consolidées s'élève à 431 235 611,44 F.

³ Les investissements nets sont de 490 896 266,60 F.

⁴ L'autofinancement courant (compte 1) est de 271 273 742,67 F et génère une insuffisance de financement courant des investissements nets de 762 170 009,27 F. L'insuffisance de financement des opérations relatives aux créances transférées à la fondation de valorisation (compte 2) s'élève à 733 051 260,83 F. L'insuffisance de financement globale (compte 3) est de 1 495 221 270,10 F.

⁵ Le découvert à l'actif du bilan diminue du montant de l'excédent des revenus consolidés pour 431 235 611,44 F.

Art. 7 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2003 est approuvée.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

COMPTE ADMINISTRATIF 2003
1. OPERATIONS COURANTES DE L'ETAT

FONCTIONNEMENT	COMPTÉ 2003		BUDGET 2003		COMPTÉ 2002	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES ET A REDISTRIBUER ET ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE						
Résultat de fonctionnement	7 222 849 921,30	6 791 614 309,86 431'235'611,44	6'655'464'667 43'481'894	6'698'946'561	6'903'998'247,90 12'259'665,39	6'916'257'913,29
CHARGES ET REVENUS, HORS IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES ET A REDISTRIBUER ET AVANT RESERVE CONJONCTURELLE						
Résultat avant réserve conjoncturelle	6 328'535'057,37	5'869'220'879,27 459'914'178,10	6'148'088'908 86'963'787	6'235'052'695	6'015'208'815,00 24'519'330,78	6'039'728'145,78
Dotations / Dissolution de la réserve conjoncturelle	-	28'075'566,66	43'481'893	-	12'259'665,39	-
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle	-	431'235'611,44	43'481'894	-	12'259'665,39	-
Résultat avant réserve conjoncturelle hors provisions et réserves	-	564'817'834,93	27'316'702	-	18'064'822,92	-
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	894'314'863,93	894'314'863,93	463'892'866	463'893'666	876'529'671,51	876'529'671,51
INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA - au PF ¹ (avant imputations internes)	585'527'252,57	94'630'965,97	428'931'824	48'226'900	537'095'862,01	241'149'152,23
Imputations internes	52'927'669,15	52'927'669,15	-	-	59'060'071,45	59'060'071,45
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	638'454'921,72	147'558'635,12	428'931'824	48'226'900	478'035'790,56	182'089'080,78
Transfert du PA au PF à la valeur comptable	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	-	490'896'266,60	-	379'705'024	-	295'946'709,78
FINANCEMENT						
Investissements nets	490'896'266,60	-	379'705'024	-	295'946'709,78	-
Amortissements du PA	431'235'611,44	263'544'092,26	-	258'592'955	-	236'923'864,20
Résultat de fonctionnement après attribution à la réserve conjoncturelle	-	71'425'177,25	-	43'481'894	-	12'259'665,39
Dotations aux provisions	-	-	-	19'221'500	-	99'417'147,56
Dotations à la réserve conjoncturelle	-	-	-	43'481'893	-	12'259'665,39
Dissolution de provisions	166'925'634,08	129'501'989	-	-	-	-
Dissolution de la réserve conjoncturelle	28'075'566,66	762'170'009,27	-	148'428'771	-	77'087'468,50
Financement courant	-	-	-	-	-	-
DÉCOUVERT						
Financement courant	762'170'009,27	-	148'428'771	-	77'087'468,50	-
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis - (col. gauche - diminution / col. droite - augmentation)	-	207'352'174,34	-	121'112'069	-	59'022'845,58
Variation nette des provisions et de la réserve	-	123'582'223,49	-	70'798'596	-	30'324'288,31
Variation du découvert (col. gauche : augmentation de la fortune et, diminution du découvert / col. droite : diminution de la dette et, augmentation du découvert)	-	431'235'611,44	43'481'894	-	12'259'665,39	-

Légende:
1 Patrimoine administratif
2 Patrimoine financier



COMPTE ADMINISTRATIF 2003
2. OPERATIONS RELATIVES AUX CREANCES EXIGIBLES A TERME TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION

	COMPTÉ 2003		BUDGET 2003		COMPTÉ 2002	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS , AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUEES ET A REDISTRIBUER ET ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE						
Résultat de fonctionnement (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	764'509'902.57	764'509'902.57	250'000'000	250'000'000	293'452'509.84	293'452'509.84
CHARGES ET REVENUS , HORS IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUEES ET A REDISTRIBUER ET AVEC RESERVE CONJONCTURELLE						
Résultat avant réserve conjoncturelle (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	764'509'902.57	764'509'902.57	250'000'000	250'000'000	293'452'509.84	293'452'509.84
Dotations / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche : dotations / col. droite : dissolution)	-	-	-	-	-	-
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle (col. gauche : dotations / col. droite : dissolution)	-	-	-	-	-	-
Résultat avant réserve conjoncturelle hors provisions et réserves	-	-	-	-	-	-
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	-	-	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA au PF (avant imputations internes)		Recettes				
Imputations internes		-				
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)		-				
Transfert du PA au PF à la valeur comptable		-				
Investissements nets (col. gauche : recettes nettes / col. droite : dépenses nettes)		-				
FINANCEMENT						
Investissements nets		-				
Amortissements du PA		-				
Résultat de fonctionnement		15'729'320.87				1'225'865.94
Dotations aux provisions		-				-
Dotations à la réserve conjoncturelle		-				-
Dissolutions de provisions	746'780'581.70	-	250'000'000	-	292'226'643.90	-
Dissolutions de la réserve conjoncturelle		-				-
Financement (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisance)		733'051'260.83		250'000'000		291'000'777.96
DECOUVERT						
Financement	733'051'260.83	-	250'000'000	-	291'000'777.96	-
Variation nette du patrimoine administratif (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)		-		-		-
Variation nette des provisions et de la réserve (col. gauche : dotations nettes / col. droite : dissolution nettes)		733'051'260.83		250'000'000		291'000'777.96
Variation du découvert (col. gauche : augmentation de la fortune ou diminution du découvert / col. droite : diminution de la fortune ou augmentation du découvert)		-		-		-

Légende :

1 Patrimoine administratif

2 Patrimoine financier



COMPTE ADMINISTRATIF 2003
3. RECAPITULATION CONSOLIDÉE

FONCTIONNEMENT	COMPTE 2003			BUDGET 2003			COMPTE 2002		
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	
TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC MUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET À REDISTRIBUER) ET ATTRIBUTION À LA RÉSERVE CONJECTURELLE	7 987 359 923.87	7 556 124 212.43	6 905 464 668	6 948 946 561	7 197 450 757.75	7 209 710 423.13	7 197 450 757.75	7 209 710 423.13	
Résultat de fonctionnement (col. gauche - total / col. droite - déficit)	-	431'235'611.44	43'481'893	-	12'259'665.39	12'259'665.39	12'259'665.39	12'259'665.39	
CHARGES ET REVENUS, AVEC MUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET À REDISTRIBUER) ET AVANT RÉSERVE CONJECTURELLE	7 069 044 959.94	6 633 730 078.64	6 390 088 906	6 485 052 695	6 308 661 324.84	6 333 180 656.62	6 308 661 324.84	6 333 180 656.62	
Résultat avant réserve conjoncturelle (col. gauche - total / col. droite - déficit)	-	459'314'178.10	86'963'787	-	24'519'330.78	-	24'519'330.78	-	
Dotation / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche - dotation / col. droite - dissolution)	-	28'078'566.66	43'481'894	-	12'259'665.39	-	12'259'665.39	-	
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle (col. gauche - total / col. droite - déficit)	-	431'235'611.44	43'481'893	-	12'259'665.39	-	12'259'665.39	-	
Résultat avant réserve conjoncturelle hors provisions et réserves	-	554'817'834.93	27'316'702	-	18'064'622.92	-	18'064'622.92	-	
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	894'314'863.93	894'314'863.93	463'863'866	463'863'866	876'529'767.51	876'529'767.51	876'529'767.51	876'529'767.51	
INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Dépenses et Recettes sans transfert du PA - au PF : (avant imputations internes)	585'527'252.57	94'630'985.97	428'931'824	49'226'800	537'095'862.01	241'149'152.23	537'095'862.01	241'149'152.23	
Imputations internes	52'927'669.15	52'927'669.15	-	-	59'060'071.45	59'060'071.45	59'060'071.45	59'060'071.45	
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	638'454'921.72	147'558'655.12	428'931'824	49'226'800	478'035'790.56	182'089'060.78	478'035'790.56	182'089'060.78	
Investissements nets (col. gauche - recettes nettes / col. droite - dépenses nettes)	-	490'896'266.60	-	378'705'024	-	295'946'709.78	-	295'946'709.78	
FINANCEMENT	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Investissements nets	490'896'266.60	-	378'705'024	-	295'946'709.78	-	295'946'709.78	-	
Amortissements du PA	-	283'544'092.26	258'592'955	258'592'955	-	236'923'864.20	-	236'923'864.20	
Résultat de fonctionnement	431'235'611.44	-	43'481'893	43'481'893	-	12'259'665.39	-	12'259'665.39	
Dotations aux provisions et réserves	-	87'154'488.12	-	15'221'500	-	100'643'013.50	-	100'643'013.50	
Dotation à la réserve conjoncturelle	-	-	-	43'481'894	-	12'259'665.39	-	12'259'665.39	
Dissolutions de provisions	915'079'418.78	-	379'501'989	-	434'227'745.16	-	434'227'745.16	-	
Dissolution de la réserve conjoncturelle	28'078'566.66	-	-	-	-	-	-	-	
Financement consolidé (col. gauche - excédent / col. droite - insuffisance)	-	1'495'721'270.10	-	398'428'771	-	368'088'246.46	-	368'088'246.46	
DECOUVERT	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Financement	1'495'721'270.10	-	398'428'771	-	368'088'246.46	-	368'088'246.46	-	
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis. - (col. gauche - diminution / col. droite - augmentation)	-	207'352'174.34	-	121'112'069	-	59'022'846.58	-	59'022'846.58	
Variation nette des provisions et des réserves (col. gauche - dotation nette / col. droite - dissolution nette)	-	856'639'484.32	-	320'786'595	-	321'325'066.27	-	321'325'066.27	
Variation du découvert (col. gauche - augmentation de la dette / col. droite - diminution du découvert / col. droite - diminution de la dette - augmentation du découvert)	-	451'235'611.44	45'481'893	-	12'259'665.39	-	12'259'665.39	-	

PL 9201**Projet de loi****ouvrant au Conseil d'Etat divers crédits supplémentaires et complémentaires pour l'exercice 2003**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1

¹ Il est ouvert au Conseil d'Etat pour l'exercice 2003:

- | | |
|--|------------------------|
| a) divers crédits supplémentaires (fonctionnement) pour un montant de | 298'009'366.25 F |
| b) divers crédits complémentaires (investissements) pour un montant de | <u>147'422'580.61F</u> |

Total	<u>445'431'946.86F</u>
-------	------------------------

² Les crédits complémentaires ne sont pas ouverts pour les investissements dont les tranches annuelles de trésorerie, prévues au budget, sont dépassées.

Art. 2

Il est justifié de ces crédits supplémentaires et complémentaires au compte d'Etat 2003.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soumettons à vos délibérations l'ensemble des crédits supplémentaires et complémentaires dont vous trouverez, ci-après, deux listes séparées :

- la première regroupe les dépassements de crédits ayant fait l'objet d'une acceptation de la commission des finances en cours d'exercice, conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ;
- la seconde est relative aux dépassements de crédits qui n'ont pas fait l'objet d'une acceptation de la commission des finances.

Vous pourrez également trouver au compte d'Etat les justifications fournies par les départements à l'appui de chacune de ces demandes.

Il est à signaler que les dépassements de crédits inscrits dans les tableaux ci-joints sont exhaustifs. Cependant, ces dépassements peuvent être compensés par des économies réalisées sur :

- des natures identiques au sein du département,
- des natures différentes mais appartenant à la même catégorie de charges au sein d'un centre de responsabilité.

Ainsi, en matière de fonctionnement, globalement, au niveau Etat, les dépassements nets sont les suivants :

Dépenses générales	+ 80,2 millions
Irrécouvrables	+ 34,1 millions
Dédommagements Confédération	+ 3,8 millions
Rétrocession communes françaises	+ 7,1 millions
Dotations à provisions	+ 56,2 millions
Amortissements	+ 29,5 millions

Soit au total 210,9 millions de francs dont :

- 52,3 millions d'autofinancés du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement,
- 39,0 millions de créance irrécouvrable Confédération en matière d'asile, 7,1 millions liés à l'impôt source et
- 29,5 millions d'amortissements supplémentaires demandés par l'Inspection cantonale des finances concernant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et les fondations immobilières de droit public.

Au bénéfice des explications données, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver le présent projet de loi.

Annexes :

- *Tableau "Crédits supplémentaires et complémentaires - approuvés par la Commission des Finances"*
- *Tableau "Crédits supplémentaires et complémentaires - non approuvés par la Commission des Finances"*

CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (1)
Approuvés par la Commission des Finances

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement	dont autorisé
	 FONCTIONNEMENT (1)				
23.01.00.31	DÉPENSES GÉNÉRALES	10699250	7398634.00	6329584.00	6329584.00
30.00.00.30	CHARGES DU PERSONNEL	999215000	985370921.38	-7844078.62	2033000.00
34.00.00.30	CHARGES D'ÉTABLISSEMENTS	298765000	662900000	-1834683.08	1346000.00
34.00.00.363	SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE	662900000	672020000.00	912000.00	922000.00
34.00.00.364	PROPRIÉTÉS D'ÉTABLISSEMENTS-UNIVERSITÉ	130290000	13467812.45	436812.45	330000.00
35.00.00.363	DÉPENSES GÉNÉRALES	2772200000	2772200000.00	0.00	15000.00
36.00.00.31	SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE	10600000	11980000.00	1180000.00	1180000.00
36.00.00.364	INSTITUTIONS PRIVÉES	16718291.00	16718291.00	1072291.00	1002000.00
36.00.00.366	PERSONNES PHYSIQUES	34684000	36034534.35	1552000.00	1552000.00
41.02.00.301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	6141000	7661171.50	1520171.50	1126000.00
41.02.00.317	DEBOURS	0	277006.90	277006.90	76900.00
41.02.00.318	HONORAIRES, PREST. DE SERVICE DE TIERS	0	2389962.95	2389962.95	5000.00
42.09.00.351	CANTONS	2630000	4860348.80	4860348.80	441320.00
43.02.00.350	DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	0	3568397.56	3568397.56	941000.00
43.04.00.350	DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	0	315000.00	315000.00	315000.00
44.00.00.349	AUTRES PARTS	1937400	2941973.65	1004173.65	929991.00
45.01.00.363	PROPRIÉTÉS D'ÉTABLISSEMENTS	875000	918424.85	43424.85	930000.00
45.03.00.351	CANTONS	8100000	9413483.35	1313483.35	41076.00
47.03.00.31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2719605	3789605.00	1070000.00	1530000.00
63.51.00.365	INSTITUTIONS PRIVÉES	8405000	15400928.00	6995928.00	1070000.00
74.01.00.308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	44520000	49862390.04	5342390.04	7000000.00
84.11.00.365	INSTITUTIONS PRIVÉES	45333348	49843110.40	4509762.40	3220000.00
84.29.00.363	PROPRIÉTÉS D'ÉTABLISSEMENTS	123866000	146840989.00	22984989.00	5496192.40
84.48.00.363	PROPRIÉTÉS D'ÉTABLISSEMENTS	12895000	14131161.00	1236161.00	1520000.00
86.20.00.363	INVESTISSEMENT (1)	767871000	787685000.00	-186000.00	1236161.00
17.00.00.513.75	INSTALLATIONS TELEPHONIE	1500000	2605237.75	1105237.75	176000.00
17.00.00.513.85	INSTALLATIONS RESEAU	4000000	9399138.53	5399138.53	156000.00
17.00.00.516.49	ACHAT DE MATERIEL, LOGICIELS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES	5496450	5682161.42	185701.42	353750.00
41.02.00.513.85	INSTALLATIONS RESEAU	0	360775.00	360775.00	301000.00
41.02.00.516.49	ACHAT DE MATERIEL, LOGICIELS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES	0	94277.45	94277.45	165400.00
44.00.00.516.09	ACQUISITIONS DE VEHICULES	988000	361978.85	-626020.15	127000.00
44.00.00.516.33	REMPLACEMENT DE MOBILIER	335000	359487.55	24487.55	56000.00
	 TOTAL COMPTE DE FONCTIONNEMENT (1)	2735991603	2793137154.10	57145551.10	42402124.40
	 TOTAL COMPTE D'INVESTISSEMENT (1)	123191450	18863047.55	6543597.55	1335150.00
	 TOTAL GENERAL	2748311053	2812000201.65	63689148.65	43737274.40

Pour mémoire : les demandes de dépassements de crédits sur les rubriques de dépenses générales ont été acceptées, mais ne figurent pas dans la liste ci-dessus, vu la procédure des reports de crédits.

CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (2)
Non approuvés par la Commission des Finances

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	CHANCELLERIE			
100200 300	Autorités, commissions et juges	3782'000	3849'144.90	67'144.90
100200 301	Traitements du personnel	250'770	384'777.75	134'007.75
110200 300	Autorités, commissions et juges	15'680	18'287.00	2'607.00
110200 301	Traitements du personnel	4'356'160	46'16'006.40	259'846.40
110200 303	Assurances sociales	362'150	381'720.55	19'570.55
110200 304	Caisse de pension et de prévoyance	449'950	555'193.70	105'243.70
110200 305	Assurance maladie et accidents	28'670	31'086.05	2'416.05
110200 360	Confédération	215'000	226'716.00	11'716.00
120400 301	Traitements du personnel	10'147'200	12'13'035.15	198'315.15
120400 303	Assurances sociales	84'060	98'609.45	14'549.45
120400 305	Assurance maladie et accidents	5'310	6'329.10	1'019.10
120400 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	49'285	49'285.05	0.05
120400 365	Institutions privées	280'000	325'200.00	45'200.00
120800 304	Caisse de pension et de prévoyance	97'280	106'775.25	9'495.25
170000 301	Traitements du personnel	33'900'780	37'289'264.53	3'388'484.53
170000 303	Assurances sociales	2'808'350	3'064'436.21	256'086.21
170000 304	Caisse de pension et de prévoyance	3'463'530	4'448'621.33	985'091.33
170000 305	Assurance maladie et accidents	210'580	243'571.94	32'991.94
	Provisions et réserves	0	27'000.00	27'000.00
190400 304	Caisse de pension et de prévoyance	37'500	40'699.95	3'199.95
	TOTAL	51'411'775	56'975'603.31	5'563'885.31
	FINANCES			
210200 301	Traitements du personnel	5'495'040	6'005'690.90	510'650.90
210200 303	Assurances sociales	455'190	494'797.70	39'607.70
210200 304	Caisse de pension et de prévoyance	570'910	707'917.80	137'007.80
210200 305	Assurance maladie et accidents	36'110	40'621.30	4'511.30
210200 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	227'338	227'338.20	0.20
210400 304	Caisse de pension et de prévoyance	123'650	152'288.65	28'638.65
210500 301	Traitements du personnel	892'270	988'809.95	96'539.95
210500 303	Assurances sociales	75'430	85'464.20	10'034.20
210500 304	Caisse de pension et de prévoyance	89'370	108'648.30	19'278.30
210500 305	Assurance maladie et accidents	6'780	7'750.85	970.85
210600 301	Traitements du personnel	772'200	849'431.05	77'231.05
210600 303	Assurances sociales	63'980	69'769.80	5'789.80

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
FINANCES				
210600 304	Caisse de pension et de prévoyance	80750	116457.70	35707.70
220000 301	Traitements du personnel	3'122'160	3'291'380.55	169'220.55
220000 303	Assurances sociales	258'640	270'925.80	12'285.80
220000 304	Caisse de pension et de prévoyance	320'530	405'048.35	84'518.35
220000 305	Assurance maladie et accidents	21'210	23'132.75	1'922.75
220000 308	Personnel temporaire, chômeurs	0	26'839.25	26'839.25
230100 329	Autres intérêts passifs	11'800'000	37'105'469.34	25'305'469.34
230200 320	Engagements courants	310'000	703'472.39	393'472.39
230200 321	Dettes à court terme	250'000	289'690.40	39'690.40
230200 330	Amortissements du patrimoine financier	0	4'585'000.00	4'585'000.00
230200 335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	0	198'289.10	198'289.10
230200 338	Provisions et réserves	0	1'460'645.00	1'460'645.00
230200 339	Créances irrécouvrables	0	78'587.60	78'587.60
240000 329	Autres intérêts passifs	6'700'000	7'579'607.89	879'607.89
240000 338	Provisions et réserves	0	14'805'257.36	14'805'257.36
240000 343	Part des communes taxes assur. inc.	2'587'200	2'803'767.75	216'567.75
240000 344	Part pompiers taxes d'assurance contre l'incendie	2'587'200	2'803'767.75	216'567.75
240000 346	Comp. fin. aux communes françaises	125'000'000	132'203'593.15	7'203'593.15
250000 301	Traitements du personnel	-32'400'000	0.00	32'400'000.00
250000 307	Prestations aux retraités	39'098'015	40'966'737.80	1'868'722.80
260000 304	Caisse de pension et de prévoyance	893'670	1'088'904.05	205'234.05
260000 308	Personnel temporaire, chômeurs	22'080	27'919.60	5'839.60
280000 304	Caisse de pension et de prévoyance	4'548'200	5'043'203.50	495'003.50
290100 301	Traitements du personnel	228'860	251'210.50	22'350.50
290100 304	Caisse de pension et de prévoyance	24'770	32'996.00	8'226.00
290100 305	Assurance maladie et accidents	1'700	2'040.70	340.70
291000 304	Caisse de pension et de prévoyance	287'140	346'297.80	59'157.80
294000 304	Caisse de pension et de prévoyance	266'740	289'618.45	22'878.45
294000 305	Assurance maladie et accidents	10'560	16'746.35	6'186.35
294000 309	Formation, recrutement, div. charges	1'800'000	1'867'558.00	67'558.00
295000 301	Traitements du personnel	2'023'440	2'246'750.30	223'310.30
295000 303	Assurances sociales	167'620	180'871.70	13'251.70
295000 305	Assurance maladie et accidents	10'950	16'744.80	5'794.80
	TOTAL	178'829'703	270'877'060.38	92'047'357.38
INSTRUCTION PUBLIQUE				
310000 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	441'558	478'135.15	36'577.15
340000 339	Créances irrécouvrables	0	10'005.00	10'005.00
340000 351	Cantons	574'000	610'855.00	36'855.00
360000 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	383'355	383'355.40	0.40

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
INSTRUCTION PUBLIQUE				
370000 351	Cantons	1'000'000	1'313'308.00	313'308.00
390000 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	593'027	593'027.10	0.10
390000 351	Cantons	1'919'000	2'008'046.90	89'046.90
	TOTAL	4'910'940	5'396'732.55	485'792.55
JUSTICE, POLICE ET TRANSPORTS				
410100 301	Traitements du personnel	3'044'770	3'151'581.00	106'811.00
410100 304	Caisse de pension et de prévoyance	311'930	375'045.30	63'115.30
410100 305	Assurance maladie et accidents	19'510	20'831.15	1'321.15
410100 308	Personnel temporaire, chômeurs	28'770	46'944.80	18'174.80
410200 303	Assurances sociales	0	5'351.65	5'351.65
410200 305	Assurance maladie et accidents	0	202.35	202.35
410200 308	Provisions et réserves	0	4'301'064.85	4'301'064.85
410300 301	Traitements du personnel	591'460	607'812.55	16'352.55
410300 304	Caisse de pension et de prévoyance	60'950	67'266.00	6'316.00
410300 305	Assurance maladie et accidents	3'990	4'314.10	324.10
410300 308	Personnel temporaire, chômeurs	0	11'557.65	11'557.65
410300 339	Créances irrécouvrables	100'000	145'677.40	45'677.40
410400 301	Traitements du personnel	1'243'530	2'064'843.60	821'313.60
410400 303	Assurances sociales	103'020	169'808.70	66'788.70
410400 304	Caisse de pension et de prévoyance	127'110	272'912.45	145'802.45
410400 305	Assurance maladie et accidents	7'090	13'060.90	5'970.90
420000 300	Autorités, commissions et juges	18'503'860	18'677'772.70	173'912.70
420000 304	Caisse de pension et de prévoyance	3'017'860	3'122'718.45	104'858.45
420000 338	Provisions et réserves	260'000	260'759.65	759.65
420000 351	Cantons	2'630'000	3'568'397.56	938'397.56
430400 301	Traitements du personnel	14'467'750	15'050'660.65	582'910.65
430400 303	Assurances sociales	1'198'510	1'254'712.55	56'202.55
430400 304	Caisse de pension et de prévoyance	1'489'320	1'528'830.10	39'510.10
430400 305	Assurance maladie et accidents	107'850	115'914.65	8'064.65
430400 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	135'075	135'075.25	0.25
430500 300	Autorités, commissions et juges	8'360	9'425.00	1'065.00
430800 304	Caisse de pension et de prévoyance	206'630	228'119.80	21'489.80
440000 338	Provisions et réserves	0	22'500'000.00	22'500'000.00
450100 301	Traitements du personnel	515'070	519'033.05	3'963.05
450100 304	Caisse de pension et de prévoyance	50'810	76'405.25	25'595.25
450100 305	Assurance maladie et accidents	3'040	3'048.95	8.95
450200 304	Caisse de pension et de prévoyance	5'401'310	5'405'788.15	4'478.15
450200 338	Provisions et réserves	0	765'000.00	765'000.00
450400 301	Traitements du personnel	334'7100	3'592'294.35	245'194.35
450400 303	Assurances sociales	277'280	293'411.95	16'131.95
450400 304	Caisse de pension et de prévoyance	349'510	405'616.60	56'106.60
450400 305	Assurance maladie et accidents	25'140	28'723.55	3'583.55

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	JUSTICE, POLICE ET TRANSPORTS			
450400 366	Personnes physiques	150'000	15'1033.70	1'033.70
450500 304	Caisse de pension et de prévoyance	829720	927'054.50	97'334.50
460000 300	Autorités, commissions et juges	1'040	1917.50	877.50
460000 304	Caisse de pension et de prévoyance	680'350	745'835.85	65'485.85
460000 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	436'173	436'173.05	0.05
470100 305	Assurance maladie et accidents	24'550	27'267.40	2'717.40
470100 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	287'123	287'123.10	0.10
470300 301	Assurances sociales	4'072'570	4'303'191.35	230'621.35
470300 304	Caisse de pension et de prévoyance	337'370	355'378.75	18'008.75
470300 305	Assurance maladie et accidents	426'700	514'474.65	87'774.65
		30'260	30'949.85	689.85
	TOTAL	64'912'461	96'580'382.36	31'667'921.36
	AMENAGEMENT, EQUIPEMENT & LOGEMENT			
510100 304	Caisse de pension et de prévoyance	534'990	554'615.20	19'625.20
520000 301	Traitements du personnel	7'560'850	7'674'267.40	113'407.40
520000 303	Assurances sociales	634'150	646'125.55	11'975.55
520000 304	Caisse de pension et de prévoyance	784'150	886'702.70	102'552.70
520000 305	Assurance maladie et accidents	52'910	54'412.05	1'502.05
520000 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	391'350	25'537'575.00	25'146'225.00
550000 300	Autorités, commissions et juges	3'905'714	3'911'303.00	5'589.00
550000 306	Prestations en nature	0	1'425.00	1'425.00
550000 352	Communes	25'000	42'611.10	17'611.10
560000 304	Caisse de pension et de prévoyance	13'000'000	14'040'513.00	10'405'513.00
560000 339	Créances irrécouvrables	594'660	606'784.35	12'124.35
570000 300	Autorités, commissions et juges	425'000	1'158'998.10	733'998.10
570000 304	Caisse de pension et de prévoyance	130'610	208'488.75	77'878.75
		394'630	443'252.95	48'622.95
	TOTAL	28'434'014	55'767'064.15	27'333'050.15
	INTERIEUR, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT & ENERGIE			
610200 300	Autorités, commissions et juges	6'660	44'540.00	37'880.00
610200 301	Traitements du personnel	3'100'710	3'351'643.70	250'933.70
610200 303	Assurances sociales	257'420	274'032.65	16'612.65
610200 304	Caisse de pension et de prévoyance	316'780	395'596.55	78'776.55
610200 305	Assurance maladie et accidents	20'790	23'857.35	3'067.35
610300 304	Caisse de pension et de prévoyance	108'010	123'649.35	15'639.35
610300 338	Provisions et réserves	20'000	121'022.85	101'022.85

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	INTERIEUR, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT & ENERGIE			
610400 301	Traitements du personnel	1'390'740	1'515'300.80	124'560.80
610400 303	Assurances sociales	115'210	124'019.85	8'809.85
610400 304	Caisse de pension et de prévoyance	140'780	186'635.00	45'855.00
610400 305	Assurance maladie et accidents	8'990	9'816.20	826.20
610500 301	Traitements du personnel	392'090	482'840.00	90'750.00
610500 303	Assurances sociales	35'420	42'368.15	6'948.15
610500 304	Caisse de pension et de prévoyance	41'650	55'838.55	14'188.55
610500 305	Assurance maladie et accidents	2'770	3'579.85	809.85
620600 301	Traitements du personnel	1'418'950	1'539'674.50	120'724.50
620600 303	Assurances sociales	117'540	128'058.80	10'518.80
620600 304	Caisse de pension et de prévoyance	147'470	199'566.55	52'086.55
620600 305	Assurance maladie et accidents	10'520	10'893.00	373.00
621200 301	Traitements du personnel	0	4'810.00	4'810.00
621200 303	Assurances sociales	3'791'800	3'915'289.50	123'489.50
621200 304	Caisse de pension et de prévoyance	314'120	323'619.65	9'499.65
621200 305	Assurance maladie et accidents	389'580	411'772.70	22'192.70
621600 304	Caisse de pension et de prévoyance	25'790	27'737.35	1'947.35
635000 300	Autorités, commissions et juges	172'480	182'718.40	10'238.40
635000 304	Caisse de pension et de prévoyance	0	50'830.00	50'830.00
641300 304	Caisse de pension et de prévoyance	542'730	579'233.50	36'503.50
641400 304	Caisse de pension et de prévoyance	104'630	125'465.85	20'835.85
641500 301	Traitements du personnel	89'730	92'362.90	2'632.90
641500 303	Assurances sociales	866'970	897'141.30	30'171.30
641500 304	Caisse de pension et de prévoyance	71'820	74'189.70	2'369.70
641600 304	Caisse de pension et de prévoyance	88'970	107'247.95	18'277.95
641700 304	Caisse de pension et de prévoyance	51'150	62'810.10	11'660.10
641800 304	Caisse de pension et de prévoyance	103'570	126'048.90	22'478.90
645700 301	Traitements du personnel	93'190	112'668.65	19'468.65
645700 303	Assurances sociales	78'050	81'201.80	3'151.80
645700 304	Caisse de pension et de prévoyance	97'930	115'942.85	18'012.85
646700 300	Autorités, commissions et juges	2'010	6'636.10	4'626.10
646700 301	Traitements du personnel	1'703'610	1'799'051.30	95'441.30
646700 303	Assurances sociales	142'950	148'716.60	5'766.60
646700 305	Assurance maladie et accidents	176'900	213'535.10	36'635.10
646700 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	107'500	11'987.20	1'237.20
647800 301	Traitements du personnel	788'190	1'041'826.90	253'636.90
647800 303	Assurances sociales	65'290	86'507.15	21'217.15
647800 304	Caisse de pension et de prévoyance	83'570	119'096.25	35'526.25
647800 305	Assurance maladie et accidents	5'320	7'429.60	2'109.60
647800 339	Créances irrécouvrables	0	3'263.70	3'263.70

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	INTERIEUR, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT & ENERGIE			
650400 301	Traitements du personnel	4'095'340	4 403 859.85	308'519.85
650400 303	Assurances sociales	344'350	361 748.35	17'398.35
650400 304	Caisse de pension et de prévoyance	410'290	476 722.05	66'432.05
650400 305	Assurance maladie et accidents	27'650	30 071.90	2'421.90
652000 364	Sociétés d'économie mixte	160'000	160 246.90	246.90
660000 304	Caisse de pension et de prévoyance	351'590	370 614.80	19'024.80
660000 305	Assurance maladie et accidents	24'450	24 734.65	284.65
660000 339	Créances irrécouvrables	0	242'045.60	242'045.60
660000 364	Sociétés d'économie mixte	324'600	345 781.95	21'181.95
672100 304	Caisse de pension et de prévoyance	77'230	126 509.20	49'279.20
672200 301	Traitements du personnel	593'040	607 259.15	14'219.15
672200 303	Assurances sociales	49'130	50 184.75	1'054.75
672200 304	Caisse de pension et de prévoyance	61'520	74'547.85	13'027.85
672200 305	Assurance maladie et accidents	4'000	4 072.55	72.55
672300 301	Traitements du personnel	505'930	552 226.85	46'296.85
672300 303	Assurances sociales	41'910	45 760.95	3'850.95
672300 304	Caisse de pension et de prévoyance	52'260	92'615.30	40'355.30
672300 305	Assurance maladie et accidents	3'010	3'511.95	501.95
	TOTAL	25'757'590	31'380'545.10	5'622'955.10
	ECONOMIE, EMPLOI ET AFFAIRES EXTERIEURES			
710000 304	Caisse de pension et de prévoyance	422'850	507 354.30	84'504.30
710000 338	Provisions et réserves	0	1 411'398.00	1'411'398.00
710000 360	Confédération	11'700	13'000.00	1'300.00
710000 365	Institutions privées	2'162'969	2'391'828.85	228'859.85
720200 339	Créances irrécouvrables	0	66'235.85	66'235.85
720200 360	Confédération	450'000	451'942.80	1'942.80
730000 304	Caisse de pension et de prévoyance	580'760	621'189.75	40'429.75
730000 338	Provisions et réserves	0	6'343.00	6'343.00
740100 300	Autorités, commissions et juges	0	4'355.00	4'355.00
740100 339	Provisions et réserves	0	10 218 420.00	10'218 420.00
740100 365	Créances irrécouvrables	587'000	769'771.80	182'771.80
740200 300	Provisions et réserves	0	674'000.00	674'000.00
740200 303	Autorités, commissions et juges	0	5'135.00	5'135.00
740200 305	Assurance maladie et accidents	154'550	166 626.90	12'076.90
740400 305	Assurance maladie et accidents	37'640	38 608.50	968.50
750000 300	Autorités, commissions et juges	59'320	87'785.00	28'465.00
750000 338	Provisions et réserves	0	15'000.00	15'000.00
770000 304	Caisse de pension et de prévoyance	342'210	386 246.70	44'036.70

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	ECONOMIE, EMPLOI ET AFFAIRES EXTERIEURES			
770000 305	Assurance maladie et accidents	22 490	22'991.35	501.35
770000 338	Provisions et réserves	0	120'000.00	120'000.00
790100 300	Autorités, commissions et juges		26'550.00	26'550.00
790200 304	Caisse de pension et de prévoyance	85'970	105'741.80	19'771.80
790400 300	Autorités, commissions et juges		8'775.00	8'775.00
790400 301	Traitements du personnel	190'010	241'651.20	51'641.20
790400 303	Assurances sociales	15'740	20'850.85	5'110.85
790400 304	Caisse de pension et de prévoyance	20'460	21'107.00	647.00
790400 305	Assurance maladie et accidents	1'310	1'406.15	96.15
790400 367	Etranger	10'034'000	10'441'004.46	407'004.46
	TOTAL	15'178'979	28'845'319.26	13'666'340.26
	ACTION SOCIALE ET SANTE			
811100 305	Assurance maladie et accidents	16'570	16'691.85	121.85
813100 305	Assurance maladie et accidents	3'130	3'895.40	765.40
813100 308	Personnel temporaire, chômeurs	1'880	13'844.25	11'964.25
821200 304	Caisse de pension et de prévoyance	81'930	99'974.50	18'044.50
821200 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	71'284	71'284.20	0.20
821300 301	Traitements du personnel	396'270	416'979.55	207'09.55
821300 303	Assurances sociales	32'830	33'084.25	254.25
821300 304	Caisse de pension et de prévoyance	41'010	45'867.25	4'857.25
832100 300	Autorités, commissions et juges	6'410	7'240.00	830.00
832100 305	Assurance maladie et accidents	15'790	25'675.10	9'885.10
832200 304	Caisse de pension et de prévoyance	397'100	403'343.05	6'243.05
832300 305	Assurance maladie et accidents	47'300	52'726.10	5'426.10
832300 308	Personnel temporaire, chômeurs		24'599.15	24'599.15
841100 300	Autorités, commissions et juges	24'030	51'329.75	27'299.75
841100 360	Confédération	162'815'000	183'097'368.00	20'282'368.00
842900 339	Créances irrécouvrables	0	39'085'907.82	39'085'907.82
843300 305	Assurance maladie et accidents	73'510	74'584.10	1'074.10
843300 331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	3'253'577	3'255'577.35	2'000.35
843300 338	Provisions et réserves	0	4'460'000.00	4'460'000.00
843300 339	Créances irrécouvrables	2'750'000	3'140'449.02	390'449.02
845100 305	Assurance maladie et accidents	18'280	18'608.20	328.20
845100 339	Créances irrécouvrables	0	27'294.00	27'294.00
851100 304	Caisse de pension et de prévoyance	455'780	491'385.65	35'605.65
855100 304	Caisse de pension et de prévoyance	433'990	474'346.50	40'356.50
855100 338	Provisions et réserves	0	5'100.00	5'100.00
855100 339	Créances irrécouvrables	5'500	5'740.90	240.90

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
	ACTION SOCIALE ET SANTE			
861100 301	Traitements du personnel	269'970	270'994.05	1'024.05
861100 303	Assurances sociales	22'360	22'542.55	182.55
861100 304	Caisse de pension et de prévoyance	28'450	33'990.25	5'540.25
861100 305	Assurance maladie et accidents	1'560	1'579.10	19.10
	TOTAL	171'263'511	235'732'001.89	64'468'490.89
	AFFAIRES MILITAIRES			
920200 304	Caisse de pension et de prévoyance	199'390	207'312.15	7'922.15
	TOTAL	199'390	207'312.15	7'922.15
	TOTAL DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT (2)	540'898'363	781'762'178.15	240'863'815.15

Rubrique n°	Libellé	Budget 2003	Comptes 2003	Dépassement
INVESTISSEMENTS				
170000 513.86	RENOUVELLEMENT TELEPHONE	41000000	4171845.50	171845.50
230200 523.01	PROPRES ETABLISSEMENTS	0	85881540.00	85881540.00
260000 516.03	ACQUISITION DE MOBILIER	103455	177133.70	73678.70
280000 516.03	ACQUISITION DE MATERIEL	150000	280809.40	130809.40
320000 516.39	REMPLACEMENT DE VEHICULES	130000	204200.00	74200.00
330300 516.32	REMPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUES	0	273970.85	273970.85
340500 516.32	REMPLACEMENT DE MATERIEL ET MACHINES PEDAGOGIQUES	0	97772.40	97772.40
340800 516.32	REMPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	100000	156137.80	56137.80
340900 516.32	REMPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	700000	700612.65	612.65
341100 516.32	REMPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	149000	199612.75	50612.75
341100 516.73	EQUIPEMENT INFOGRAPHIQUE	60000	80167.10	20167.10
341300 516.32	REMPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	128000	162552.90	34552.90
341700 516.39	REMPLACEMENT DE VEHICULES	87000	146469.20	59469.20
390000 575.35	INSTITUTIONS PIVEES	0	322000.00	322000.00
410200 513.75	BATIMENTS	0	62738.25	62738.25
420000 516.03	ACQUISITION DE MATERIEL	0	76104.05	76104.05
420000 516.33	REMPLACEMENT DE MOBILIER	0	199687.30	199687.30
430500 516.33	REMPLACEMENT DE MOBILIER	40000	41648.75	1648.75
440000 516.82	REMPLACEMENT DE MATERIEL SPTS	150000	270605.81	120605.81
460000 513.02	RENOVATION ET ADAPTATION DE POSTES D'ATTENTE	0	194385.15	194385.15
540200 523.1	PALEXP0 HALLE 6 - 1ERE ETAPE	70000000	14000000.00	7000000.00
540300 513.72	RENOVATION ET TRANSFORMATION DES IMMEUBLES PUBLICS	27480000	28450007.50	970007.50
550300 516.39	REMPLACEMENT DE VEHICULES OU DENGINIS	1225000	1302181.00	77181.00
550500 511.8	T.P.G.-CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES NOUVELLES & DAMENAGEMENTS D	47250000	77819142.80	30569142.80
560200 523.02	PROPRES ETABLISSEMENTS	0	13812213.00	13812213.00
560200 525.11	INSTITUTIONS PIVEES	0	5700.00	5700.00
740100 516.33	REMPLACEMENT DE MOBILIER	0	16286.35	16286.35
740200 516.49	ACHAT DE MATERIEL, LOGICIELS ET PRESTATIONS INFORMATIQUE	126000	216096.20	90096.20
799100 511.03	ZIPLO	800000	1235817.65	435817.65
TOTAL DES INVESTISSEMENTS (2)		89678455	230557438.06	140878983.06
TOTAL GENERAL (2)		630576818	1012319616.21	381742798.21

TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT (1) + (2)

298009366.25

TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS (1) + (2)

147422580.61

249420485.61

TOTAL GENERAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

445431946.86

3824319817.86

3378887871.00

3276889966.00

101997905.00

3276889966.00

3276889966.00

PL 9202

Projet de loi

concernant le bouclage de diverses lois d'investissements

Art. 1 Bouclage

Les lois énumérées ci-après relevant du train annuel de lois d'investissement sont bouclées avec effet au 31 décembre 2003.

Rubrique	Libellé	Budget 2003	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2003	Disponible
17.03.10	CTI						
536.49	Participation DTPE au SITG	100'000	7136	16.12.94	2'840'000	2'841'382.85	-1'382.85
17.03.11	CTI						
536.49	Outils d'aide à la décision pour risques majeurs	0	8127	21.09.00	220'000	219'725.40	274.60
17.03.11	CTI						
536.49	Informatisation de la gestion nécessaire à la nouvelle ordonnance de maturité gymnasiale	0	7577	2.10.97	500'000	437'297.90	62'702.10
17.03.09	CTI						
536.49	Réécriture des applications amarrages, domaine public lac et cantonal	0	8341	15.12.00	393'000	375'996.90	17'003.10
17.03.09	CTI						
538.49	Etude du futur SI Logement (SINOCL)	20'000	8594	28.08.02	162'000	124'816.05	37'183.95
17.03.10	CTI						
536.49	Acquisition d'un logiciel de gestion pour la Formation Professionnelle	0	8336	15.12.00	160'000	266'347.30	-106'347.30
17.03.11	CTI						
536.49	Refonte application du service de la protection de la jeunesse	100'000	8592	20.09.02	1'270'000	0.00	1'270'000.00
17.03.16	CTI						
536.49	Typo infographie	0	8338	15.12.00	217'000.-	219'173.55	2'173.55
17.03.18	CTI						
506.10	Apprendre à communiquer	0	8054	02.12.99	2'760'000	2'717'157.30	42'842.70
17.03.11	CTI						
536.49	Adaptation de l'infrastructure informatique de l'office cantonal de l'emploi aux nouvelles exigences de l'OFIAMT et amélioration générale des prestations aux entreprises, demandeurs d'emploi et placeurs	0	7143	16.12.94	1'230'000	1'220'412.90	9'587.10
42.60.00	Sécurité civile						
536.09	Acquisition d'une barge d'intervention fluviale	0	8608	26.04.02	137'000	136'837.05	162.95
Total		220'000			9'496'000	8'559'147.20	1'334'199.90

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément aux vœux exprimés par la Commission des finances, vous trouverez, ci-après, un bref exposé des motifs présentés dans le cadre de l'utilisation des crédits votés pour chacune des lois proposées au bouclement.

17.03.10	CTI						
536.49	Participation DTPE au SITG	100'000	7136	16.12.1994	2'840'000	2'841'382.85	1'382.85

PL 7136 : Participation DTPE au SITG

Le budget voté a, comme prévu, permis au DAEL de participer au SITG et d'enrichir les données territoriales.

Le budget a été consacré au développement, à l'achat de logiciels et de matériel et à l'acquisition de données. Les projets suivants ont été réalisés :

- zones d'affectation;
- zones de bruit aéroport;
- inventaire de la zone agricole;
- degrés de sensibilité au bruit (DS-OPB);
- localisation des autorisations de construire;
- surfaces d'assolement;
- fiches et plans de coordination du plan directeur cantonal;
- plans sectoriels du plan directeur cantonal;
- plans régionaux;
- équipements publics existants et en projet;
- grands projets de construction (logements et activités) - synthèse urbanisation (SYNTHURBA);
- plans localisés de quartier;
- plans de sites, règlements spéciaux et périmètres de protection;
- patrimoine : classement, inventaire, recensements;
- parcelles des collectivités publiques;
- droit de préemption;
- graphe routier et repérage des axes de maintenance;
- préparation d'un projet de construction;
- étude d'un projet de construction;
- consultation du SITG.

Les projets suivants sont en place, en cours d'acquisition de données :

- alignements et niveaux, réservation de tracés;
- localisation des zones archéologiques;
- archivage numérique des plans d'affectation;
- localisation des études d'aménagement.

La réponse au public, concernant l'aménagement du territoire, se fait de plus en plus par le biais de la consultation numérique des plans.

La participation du DAEL au sein du SITG continue à être très active, dans les différentes instances : comité directeur, commission des usagers et fournisseurs de données, commission technique, car le département est convaincu des avantages du partenariat.

17.03.11	CTI						
536.49	Outils d'aide à la décision pour risques majeurs		8127	21.09.00	220'000	219'725.40	274.60

PL 8127 : Acquisition d'un outil d'aide à la décision pour les risques majeurs

L'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) prévoit l'établissement d'un cadastre fédéral des risques (CARAM) et le présent projet a été nommé « Geneva-risk ». Il a fait l'objet d'un partenariat de développement avec le canton de Zurich et a bénéficié d'une subvention de la Confédération à hauteur de 10%.

Le projet a traité des risques chimiques au sens de l'OPAM dans le canton de Genève et en particulier :

- les entreprises soumises à l'OPAM;
- les installations ferroviaires;
- les routes de grand transit et autoroutes;
- le transport par conduites (oléoducs et gazoducs).

Conformément à l'exposé des motifs, ce projet de loi a permis la réalisation des objectifs suivants :

- mettre en route le traitement des données liées à l'OPAM ainsi que leur visualisation sur différentes cartes thématiques montrant les dommages et risques potentiels pour la population (décès) et pour l'environnement (contamination des eaux de surfaces et des nappes souterraines);
- gérer les risques et dommages afin de fixer de priorités en matière de contrôles, inspections et assainissements, permettant ainsi une aide à la décision;

- améliorer la communication en ce qui concerne les risques en offrant aux membres de la CIRMA un accès sécurisé via un mot de passe personnalisé leur permettant de consulter les cartes sur le site Internet du SIEnG. Pour le public, une carte synthétique a été élaborée pour être mise à disposition sur le site Internet du SIEnG;
- partager les coûts de développement et créer un premier standard suisse de représentation des dommages et risques technologiques pour la population et l'environnement. Des comparaisons internationales sont également possibles.

En terme d'infrastructure, le crédit d'investissement a permis les réalisations techniques suivantes :

- le traitement des données liées aux entreprises par l'élargissement de la base de données OPAM de l'OCIRT, intégrant ainsi non seulement des données liées à l'administration des entreprises, mais également des calculs aidant à l'établissement des cartes thématiques selon trois méthodes (risque collectif selon l'OPAM et la méthode internationale IAEA ; risque individuel) ainsi qu'une représentation du risque pour la population sur un diagramme probabilité/conséquences permettant de fixer des priorités d'action;
- des modules spécifiques permettant l'estimation des risques et dommages potentiels pour la population et l'environnement ont été élaborés. La visualisation des données a permis de mettre au point des cartes thématiques qui seront régulièrement mises à jour;
- l'utilisation optimale de plusieurs types de données provenant de deux sources principales : les données des entreprises proviennent du registre des entreprises genevoises (REG) et les données géographiques prises du serveur de consultation de la Géomatique.

17.03.11	CTI							
536.49	Informatisation de la gestion nécessaire à la nouvelle ordonnance de maturité gymnasiale	0	7577	2.10.97	500'000	437'297.90	62'702.10	

PL 7577 : Informatisation de la gestion nécessaire à la nouvelle ordonnance de maturité gymnasiale

Ce projet a permis de financer le matériel et le développement informatique indispensables à la gestion complexe d'un système de cours articulés autour d'options.

Les différents modules de gestion figurant dans le projet de loi ont été développés et sont utilisés dans les 12 établissements ORRM pour la confection des horaires, la gestion courante, l'édition et l'impression des bulletins scolaires, l'organisation des sessions d'examens, etc. Ils sont rassemblés au sein du système SMOG (Système Modulaire d'Organisation et de Gestion).

Ces logiciels sont suffisamment souples et paramétrables pour que d'autres écoles les utilisent également. Le déploiement s'est étendu avec succès aux deux écoles de culture générale, à l'école des arts appliqués, au service des classes d'accueil, à l'école d'enseignement technique et à plusieurs collèges du CO.

La direction générale du cycle d'orientation est en phase d'équiper ses 17 collèges de ces outils qui devraient rendre de nombreux services dans le cadre de la réforme. Le système SMOG est en outre une des composantes importantes du futur SIEF.

Diverses acquisitions d'équipements ont été effectués (ordinateurs avec cartes réseau, imprimantes, moniteurs) pour l'utilisation des logiciels développés spécifiquement.

En termes de formation, les utilisateurs ont suivi une formation adéquate.

- Formation pour les responsables techniques : (installation sur le réseau, maintenance, éléments de programmation).
- Formation méthodologique essentiellement centrée sur la confection des horaires dans les systèmes à options
- Formation à l'utilisation spécifique du produit SMOG.

Cette formation a donc touché les responsables techniques, les équipes de gestion ainsi que les secrétariats des établissements concernés.

17.03.09	CTI							
536.49	Réécriture des applications amarrages, domaine public lac et cantonal	0	8341	15.12.00	393'000	375'996.90	17'003.10	

PL 8341 : Réécriture des applications amarrages, domaine public lac et cantonal

Conformément à l'exposé des motifs, le budget voté a permis la réécriture des trois applications du service des amarrages et de remplacer l'ancienne application informatique devenue obsolète et incompatible avec les postes de travail standards de l'Etat.

Le service dispose maintenant d'une nouvelle solution informatique au potentiel indéniab. Elle pourra évoluer pour permettre la réalisation des améliorations suggérées par son utilisation ou pour s'adapter aux évolutions de l'environnement informatique du secteur d'activité.

Le service des amarrages utilise donc les fonctionnalités informatiques suivantes :

- 1) Application de gestion des places d'amarrages du canton : contrôle et attribution des places d'amarrages aux propriétaires de bateaux, tenue du fichier, facturation automatisée des redevances liées à l'utilisation des places d'amarrages dans le contexte de la comptabilité intégrée et suivi de cette facturation.
- 2) Application de gestion du domaine public lac : gestion des autorisations pour les installations privées sur le domaine public lac pour les parcelles jouxtant les rives : pontons, débarcadères, digues etc. Cette gestion implique de recenser ces installations, de tenir leur fichier à jour, de facturer les redevances et d'assurer le suivi de cette facturation.
- 3) Application de gestion du domaine public cantonal : autorisations à bien plaie pour les installations privées fixes ou temporaires sur le domaine public cantonal.
- 4) Echéancier : coordination des actions à accomplir suite à un événement selon les échéances (par exemple le délai imparti pour enlever le bateau dans le cas d'une occupation non conforme).
- 5) Gestion Electronique de Documents : ce module permet de stocker les documents et à chaque collaborateur (trice) de les retrouver aisément selon différents critères. L'utilisation de ce module permettra d'améliorer le service aux usagers en se référant à la correspondance échangée.

Enfin, il est important de signaler que les tâches d'impression de la facture et du suivi débiteurs ont été transférées dans l'application de Comptabilité Intégrée gérée par le service financier du DAEL pour préparer la mise en place de la nouvelle Comptabilité Financière Intégrée (CFI).

17.03.09	CTI						
538.49	Etude du futur SI Logement (SINOCL)	20'000	8594	28.08.02	162'000	124'816.05	37'183.95

PL 8594 : Etude du futur SI Logement (SINOCL)

Conformément à l'exposé des motifs, le budget voté a permis de mener à bien l'étude préalable à la réalisation et la mise en exploitation du nouveau SI Logement (SINOCL) de l'Office Cantonal du Logement.

La direction de l'Office Cantonal du Logement avait été amenée à solliciter le vote de ce projet de loi car :

- elle doit disposer d'applications flexibles permettant d'intégrer les évolutions des métiers de l'OCL découlant des lois qui les sous-tendent;
- ses solutions informatiques actuelles sont fondées sur des outils logiciels et matériels vieillissant, difficiles à faire évoluer et dont certains ne seront, à moyen terme, vraisemblablement plus commercialisés;
- l'ampleur des tâches liées à une évolution nécessaire impliquait de démarrer les réflexions assez tôt pour trouver des solutions solides, évolutives et durables.

Outre les aspects métiers et techniques, cette étude devait prendre en compte le processus de développement, la planification et l'organisation du futur projet de réalisation.

Résultats obtenus conformément aux objectifs visés par le projet

Le projet a permis de définir les améliorations fonctionnelles nécessaires et les tâches pour faire évoluer le système vers un environnement adapté aux besoins actuels et futurs de l'OCL tout en prenant en compte l'évolution des relations avec les différents partenaires du « monde extérieur ».

L'étude a également pris en compte l'évolution de l'informatique de l'OCL conjointement avec celle des autres services partenaires, tels que la police des constructions, le registre foncier, le cadastre, etc., dans le strict respect de la protection de la sphère privée,

Outre les fonctionnalités existantes, l'étude a recensé les nouveaux besoins. Elle propose une solution fondée sur un ensemble limité d'outils cohérents, fiables et conformes aux standards de l'Etat.

Le résultat majeur de cette étude est la rédaction d'un cahier des charges complet de réalisation du nouveau système d'information OCL (SINOCL) et du projet de loi devant l'accompagner. Sur la base de ces éléments, il sera possible de lancer un appel d'offre.

17.03.10	CTI							
536.49	Acquisition d'un logiciel de gestion pour la Formation Professionnelle	0	8336	15.12.00	160'000	266'347.30	-106'347.30	

PL 8336 : Acquisition d'un logiciel de gestion pour la Formation Professionnelle

Conformément à l'exposé des motifs, le budget voté a permis au DIP de mettre en oeuvre la nouvelle application de gestion de la Formation Professionnelle : le GGA (Gestion genevoise de l'apprentissage).

Le budget a été consacré à l'achat de logiciels développés par l'Office cantonal de la formation professionnelle du canton de Fribourg, à l'achat de matériel, au développement des spécifiques de la gestion genevoise et à l'acquisition de données.

Le projet réalisé permet de gérer la formation professionnelle des apprentis genevois, de l'enregistrement des contrats à la production des certifications (CFC).

Cette application permet notamment de gérer :

- le placement en apprentissage (recensement des entreprises qui offrent des places d'apprentissage, recensement de l'offre de places, enregistrement des contrats d'apprentissage), et la production de la bourse des places disponibles (diffusion des listes de places d'apprentissage et transmission des données sur le site suisse des places d'apprentissage www.orientation.ch);
- les actes administratifs et les événements survenus dans la formation des apprentis; c'est ainsi que sont produits les documents relatifs aux contrats d'apprentissage (résiliations, avenants, dispenses, etc.), à la gestion des examens des apprentis (inscriptions aux examens, attestations de notes, etc.) ainsi qu'à l'obtention des certifications (production des attestations et des certificats fédéraux de capacité);
- les actes administratifs et les données relatifs aux partenaires de l'apprentissage. Ceci comprend notamment les documents concernant les entreprises (autorisations de former) les commissaires d'apprentissage ou les experts aux examens (actes de nomination, documents comptables, etc.);
- l'impression de diverses listes, statistiques ou étiquettes pour les expéditions, concernant les acteurs précités (entreprises, maîtres d'apprentissage, apprentis, écoles, commissaires d'apprentissage et experts aux examens).

Le support technique de la base de données et la maintenance applicative est, comme à Fribourg, assurée par l'entreprise qui a réalisé l'application. Cette opération a fait l'objet d'une convention signée entre les partenaires.

Un lien a été établi avec Interface-Entreprise (nouvelle application OOFF qui recense les stages et les formations dans les entreprises) pour la prise en compte des données contrats-entreprises.

Un dépassement de budget de l'ordre de 100'000 F avait été présenté à la commission des finance car, initialement, l'application devait être exploitée directement depuis les infrastructures du canton de Fribourg. Après une étude technique approfondie, cette solution initiale s'est avérée inadaptée. De ce fait, le CTI doit héberger à Genève l'infrastructure technique de l'application, basée sur un serveur spécifique utilisant une base de données Ingres.

Ceci a impliqué différentes acquisitions non-prévues, telles que un serveur de production et des licences. Vu la satisfaction des utilisateurs actifs, le nombre de licences a dû être augmenté à 64.

La collaboration avec l'OCFP de Fribourg permet de capitaliser les développements réalisés par Genève ou Fribourg, par exemple l'interfaçage permettant le lien avec le serveur Fédéral de gestion de la Réforme de la Formation Commerciale de Base.

17.03.11	CTI							
536.49	Refonte application du service de la protection de la jeunesse	100'000	8592	20.09.02	1'270'000	0.00	1'270'000.00	

PL 8592 : Refonte application du service de la protection de la jeunesse

Lors du dépôt du projet de loi, l'option technique retenue pour la réalisation reposait sur la solution "Progres" de gestion des dossiers sociaux selon l'offre de la maison "Thalès IS". Cette solution avait préalablement été validée pour les systèmes d'information de l'Office cantonal des personnes âgées (DASS), du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (DIP) et du service du tuteur général (DIP).

L'expérience acquise depuis sur ce produit aux travers des projets OCPA et SCARPA révèle d'importantes difficultés d'adaptation et une sous-estimation importante par le fournisseur de la charge de travail nécessaire à la mise en oeuvre de son outil.

De ce fait, en accord avec le CTI, l'option "Progres" a été finalement abandonnée dans le cadre du système d'information du Service du tuteur général. Deux options sont actuellement en cours d'évaluation, l'une sur la base d'un progiciel utilisé dans d'autres cantons romands, l'autre consisterait

en un développement 100% sur mesure selon les normes techniques établies par le CTI.

En été 2003, compte tenu des retards pris dans l'avancement des autres projets de l'Office de la jeunesse, de la forte pression sur les budgets informatiques, des risques induits par le changement de solution technique, et des interrogations concernant la couverture financière du projet, en concertation avec la CGPP et le CTI, le département a décidé de retirer ce projet tel que défini et dimensionné initialement.

En revanche, dans le cadre des travaux d'analyse en cours pour la mise en oeuvre d'une plate-forme de gestion des dossiers sociaux au service du tuteur général, il est prévu d'inclure une estimation du coût d'intégration des besoins du service de protection de la jeunesse sur la plate-forme choisie.

En conséquence, le projet de loi qui sera déposé en 2004 pour le STG intégrera la couverture des besoins du service de protection de la jeunesse initialement prévue dans la loi 8592 dont le bouclement est proposé.

17.03.16	CTI						
536.49	Typo infographie	0	8338	15.12.00	217'000.-	219'173.55	2'173.55

PL 8338 : Typo infographie de l'école des arts décoratifs (EAA)

Conformément à l'exposé des motifs accompagnant la loi 8338, les crédits alloués à l'école des arts décoratifs ont permis la réalisation des objectifs visés.

En résumé, les investissements effectués ont permis de mettre à niveau les équipements et les logiciels infographiques utilisés dans la formation des élèves et ainsi de répondre aux exigences croissantes du marché de l'emploi.

Les capacités de traitement et de reproduction d'images de l'atelier typo-infographie de l'EAA ont été développées. Le matériel et les logiciels mis en place permettent de traiter des documents entièrement numériques.

Le nombre de stations de travail s'intégrant dans la chaîne graphique a été augmenté de 36 unités. Deux scanners et une imprimante laser couleur ont également été acquis. L'ensemble de ce matériel nouveau répond aux standards des professionnels de la branche.

Ce projet de loi a permis de donner accès aux étudiants aux techniques modernes de conception graphique leur assurant ainsi la possibilité de réaliser des travaux correspondant aux exigences du monde professionnel réel.

Ce matériel a été subventionné par l'OFFT pour un montant de 47 000 F.

17.03.18	CTI						
506.10	Apprendre à communiquer	0	8054	02.12.99	2'760'000	2'717'157.30	42'842.70

PL 8054 : Acquisition du matériel et de logiciels nécessaires au projet « Apprendre à communiquer » dans les écoles

Conformément à l'exposé des motifs accompagnant la loi 8054, les crédits alloués au projet « Apprendre à communiquer » concernant les 3 ordres d'enseignement, le CEPSPE ainsi que le service médico-pédagogique de l'office de la Jeunesse (SMP) ont permis la réalisation des objectifs visés.

En résumé, les investissements effectués ont permis d'acquérir sur 4 ans, soit entre 2000 et 2003, l'équivalent de 93 ateliers de 12 postes, soit 1'106 ordinateurs, 347 imprimantes ainsi que des périphériques divers répartis de la manière suivante :

- **Enseignement primaire** : 360 ordinateurs répartis dans autant de classes de division moyenne.
- **Cycle d'orientation** : 241 ordinateurs répartis sous forme d'ateliers d'informatique ou de postes isolés (médiathèques/salle des maîtres) dans les 17 établissements du cycle d'orientation.
- **Enseignement secondaire postobligatoire** : 433 ordinateurs répartis sous forme d'ateliers d'informatique ou de postes isolés (bibliothèques/salle des maîtres/salle de classe) dans 20 établissements.
- **CEPSPE** : 36 ordinateurs répartis sur les différents sites du centre.
- **Service médico-pédagogique (OJ)** : 36 ordinateurs répartis dans les diverses institutions du SMP.

Commentaires des différents ordres d'enseignement concernés :

1. Enseignement primaire

Les TIC constituent un **moyen d'enseignement et d'apprentissage**, support d'activités pédagogiques au service des objectifs d'apprentissages disciplinaires, voire transdisciplinaires.

Ainsi, avec les TIC, il s'agit d'exploiter à des fins didactiques et éducatives les différents logiciels disponibles, les moyens de production, de traitement et de recherche de l'information, outils actuels et futurs de l'environnement social, culturel et professionnel des élèves. Avec Internet et la messagerie, les élèves disposent de moyens modernes pour communiquer et d'accéder à des ressources documentaires, dans un esprit de mise en réseau des connaissances et compétences développées par les uns et les autres.

2. Cycle d'orientation

Depuis la rentrée 2001, tous les établissements du Cycle d'orientation sont équipés d'un troisième atelier multimédia de 24 postes de travail ainsi qu'un poste de travail dans chaque médiathèque, grâce à la loi *Apprendre à Communiquer* et au complément pour le Cycle d'orientation « *Espace projet linguistique* ».

L'atelier financé par cette loi sert de support aux nombreuses activités pédagogiques dans toutes les disciplines. Dans ce cadre, les activités en langues (allemand, anglais, français) en sciences, en arts visuels sont très développées. Cet atelier permet de plus en plus l'intégration des TIC dans tous les enseignements.

3. Enseignement secondaire postobligatoire

Le projet a permis principalement de répondre aux demandes des enseignant(e)s des disciplines n'ayant pas directement accès aux infrastructures informatiques (cours de langues, de sciences humaines, d'art, etc.).

De l'utilisation didactique de l'ordinateur et de ses programmes de base, jusqu'à la pratique de logiciels d'apprentissage spécialisés, en passant par toute la gamme des possibilités de la télématique (messagerie et Internet principalement), les possibilités / disponibilités / prestations offertes ont été de plus en plus utilisées par les enseignants et les élèves au cours des trois années de l'expérience.

4. CEPSPE

Le projet "Apprendre à communiquer" a permis de mettre à disposition des étudiants des filières tertiaires du CEPSPE deux ateliers en libre accès total. En effet, ces étudiants doivent dans le cadre de leurs études effectuer des recherches bibliographiques sur Internet, ce que des ateliers en libre accès leur permettent. La possibilité de rédiger leur mémoire de diplôme est aussi importante, car de nombreux étudiants, domiciliés en Suisse romande, ne disposent pas d'un ordinateur dans leur logement d'étudiant à Genève.

5. Service médico-pédagogique

Les 3 ateliers ont été complétés par le crédit de la loi 8578 intitulée "l'informatique au service des enfants handicapés".

17.03.11	CTI						
536.49	Adaptation de l'infrastructure informatique de l'office cantonal de l'emploi aux nouvelles exigences de l'OFIAMT et amélioration générale des prestations aux entreprises, demandeurs d'emploi et placeurs	0	7143	16.12.94	1'230'000	1'220'412.90	9'587.10

PL 7143 : Adaptation de l'infrastructure informatique de l'office cantonal de l'emploi aux nouvelles exigences de l'OFIAMT et amélioration générale des prestations aux entreprises, demandeurs d'emploi et placeurs

Conformément à l'exposé des motifs, l'office cantonale de l'emploi (OCE) a acquis le matériel, les logiciels ainsi que les prestations de tiers nécessaires à l'adaptation de l'infrastructure informatique de l'office cantonal de l'emploi aux nouvelles exigences de l'OFIAMT et l'amélioration générale des prestations aux entreprises, demandeurs d'emploi et placeurs.

Le projet a couvert deux volets, soit :

- Amélioration des prestations du service de la Logistique et Mesures du Marché du Travail (ci-après nommé LMMT)

Le projet de la LMMT vise à mettre à disposition des conseillers en personnel et du public (demandeurs d'emploi et partenaires concernés) l'information relative aux mesures de formation (cours, programme, AIT, AFO, stages) agréées par l'office cantonal de l'emploi. A cet effet, un catalogue des offres de formation est mis à disposition sur l'Internet/Intranet en s'appuyant sur un développement Web.

- Amélioration des prestations du service des mesures cantonales.

Ce service au départ s'appelait service d'insertion professionnelle. En février 2002, il s'est scindé entre le services des agences spécialisées (SAS) et le service des mesures cantonales.

Dans ce cadre, le projet a eu pour objectifs de créer :

- une base de données des demandeurs d'emploi en fin de droit;
- une base de données des places vacantes pour les Emplois Temporaires Cantonaux et les Aides de Retour en Emploi;
- un base de données des services utilisateurs de l'administration cantonale et des services des communes, des établissement publics et des entreprises;

et mettre en place un logiciel de paiement des salaires.

Le développement, la mise en place des programmes et les tests ont été réalisés durant le printemps 1999 et la première opération de paiement des salaires a eu lieu en juillet 1999.

Cette mise en production a permis, en outre, de passer d'un paiement individuel au moyen de chèques postaux (imprimés au centre des

technologies de l'information et encaissables auprès des bureaux de postes) au versement automatisé des salaires sur les comptes bancaires ou postaux par DTA.

L'adoption de ces nouvelles applications a nécessité l'acquisition d'un nouveau matériel pour les 35 collaborateurs du service des mesures cantonales.

Aspects financiers

Initialement prévues sur les rubriques 74.00.00.536.49 et 74.00.00.538.49, suite à la création du CTI à partir de 1997 les dépenses ont été centralisées sur la rubrique 17.00.00.536.49

Sur le crédit voté de 1 230 000 F, les dépenses se sont réparties comme suit :

Matériel	335 963 F
Développement	884 450 F
Total	1 220 413 F

46.02.00	Sécurité civile						
536.09	Acquisition d'une barge d'intervention fluviale	0	8608	26.04.02	137'000	136'837.05	162.95

PL 8608 : Acquisition d'une barge d'intervention fluviale destinée à la lutte contre les pollutions sur le Rhône

Conformément à l'exposé des motifs, ce crédit d'investissement a été utilisé pour le renouvellement d'une barge d'intervention fluviale acquise il y a plus de 25 ans, destinée à la lutte contre les pollutions hydrocarbures.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

PL 9203**Projet de loi**

relatif à la transformation des subventions d'investissement en faveur des Fondations immobilières de droit public chargées de construire, d'acquérir et de gérer des logements destinés aux personnes à revenu très modeste (HBM), enregistrées au bilan de l'Etat, en participation permanente

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Chapitre I Compte d'investissement - transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier

Art. 1 Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier

Le Conseil d'Etat est autorisé à procéder à un transfert des subventions d'investissement liées aux Fondations immobilières de droit public, valeur comptable au 31.12.2003 de 16 480 090 F, du patrimoine administratif au patrimoine financier. Ce transfert se justifie par le fait qu'il permet de transformer ces subventions d'investissements en participation permanente afin de les revaloriser à leur valeur initiale.

La recette d'investissement correspondante est comptabilisée en 2003 sous la rubrique 23.02.00.609.01.

Chapitre II Compte de fonctionnement - revalorisation de la participation permanente

Art. 2 Plus-value induite par la transformation des subventions d'investissements en participation permanente

La plus-value d'un montant de 69 401 450 F, découlant de la transformation des subventions d'investissements en participation permanente, est comptabilisée en 2003 au compte de fonctionnement de l'Etat, sous la rubrique 23.02.00.424.01.

Chapitre III Compte d'investissement - transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif

Art. 3 Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif

Le Conseil d'Etat est autorisé à procéder à un transfert de la participation permanente revalorisée liées aux Fondations immobilières de droit public, valeur comptable au 31.12.2003 de 85 881 540 F, du patrimoine financier au patrimoine administratif. Le transfert au patrimoine administratif de cette participation permanente se justifie par le fait qu'elle est nécessaire à l'exécution de tâches publiques.

Art. 4 Crédit extraordinaire d'investissement

Un crédit extraordinaire d'investissement de 85 881 540 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de participation permanente en faveur des Fondations immobilières de droit public chargées de construire, d'acquérir et de gérer des logements destinés aux personnes à revenu très modeste (HBM).

Art. 5 Inscription au patrimoine administratif

Cette participation permanente est inscrite dans le bilan de l'Etat de Genève au patrimoine administratif sous "participation permanente - Fondations immobilières de droit public".

Art. 6 Budget d'investissement

Ce crédit extraordinaire ne figure pas au budget d'investissement 2003. Il est comptabilisé en 2003 sous la rubrique 23.02.00.523.01.

Art. 7 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt hors cadre du volume d'investissement "nets-nets" fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts sont à couvrir par l'impôt.

Art. 8 Amortissement

En raison de la nature de l'investissement, celui-ci ne donne pas lieu à amortissement.

Art. 9 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Rappel

Quatre crédits ont déjà été ouverts au Conseil d'Etat pour financer les Fondations immobilières de droit public (ci-après : FIDP), aux fins de construction de nouveaux bâtiments HBM ou d'achat de bâtiments existants à rattacher au parc HBM. Ces crédits ont été accordés en vertu des lois suivantes :

Loi du 8 mars 1991 (6617)	31 500 000 F
Loi du 7 octobre 1993 (6990)	32 000 000 F
Loi du 15 septembre 1995 (7244)	30 000 000 F
Loi du 5 octobre 2001 (8488)	30 000 000 F
Total	<hr/> 123 500 000 F

But du projet de loi

Ce projet de loi a pour but d'appliquer les recommandations de l'Inspection cantonale des finances relatives au compte d'Etat 2002 de façon rétroactive aux exercices antérieurs à 2002, 2002 compris. La loi du 5 octobre 2001 (8488) enregistrait déjà une modification de la comptabilisation des aides de l'Etat aux Fondations immobilières de droit public.

Dès l'exercice 2002, les dépenses d'investissements en faveur des Fondations immobilières de droit public ont été enregistrées au bilan de l'Etat en tant que "participation permanente". Ce changement avait été proposé afin d'assurer la correspondance des principes comptables entre les comptes de l'Etat et ceux des Fondations immobilières de droit public, lesquelles enregistraient les crédits octroyés dans leurs fonds propres (capital de fondation).

Jusqu'à l'exercice 2001 compris, les dépenses d'investissements en faveur des Fondations immobilières de droit public ont été enregistrées au bilan de l'Etat en tant que " subvention d'investissement " au lieu de "participation permanente".

Contrairement aux "participations permanentes", les "subventions d'investissements" sont amorties dans les comptes de l'Etat.

Ce projet de loi a pour but de réintégrer les amortissements cumulés entre 1991 et 2002, soit un montant de 69 401 450 F, afin d'avoir une correspondance entre la participation permanente enregistrée dans le bilan de l'Etat et les capitaux de dotations enregistrés dans les bilans des Fondations immobilières de droit public.

Commentaires relatifs aux articles du projet de loi

Les directives comptables du manuel de comptabilité publique autorisent l'enregistrement de plus-values comptables uniquement sur les postes activés au patrimoine financier de l'Etat.

Les subventions d'investissements à revaloriser se situant au patrimoine administratif, il a été nécessaire de les transférer au patrimoine financier, par le biais d'une recette d'investissement, pour leur valeur résiduelle au 31.12.2003, soit 16 480 090 F.

Au patrimoine financier intervient l'enregistrement de la plus-value de 69 401 450 F, correspondant aux amortissements cumulés entre 1991 et 2002.

L'addition de la valeur résiduelle de 16 480 090 F et de la plus-value de 69 401 450 F, donnant un total de 85 881 540 F, correspond aux dépenses d'investissements, amortissements non déduits, en faveur des Fondations immobilières de droit public.

Cette participation permanente de 85 881 540 F, nécessaire à l'exécution de tâches publiques, doit être enregistrée au patrimoine administratif par le biais d'une dépense d'investissement correspondante.

Ce montant sera intégré aux dépenses d'investissements en faveur des Fondations immobilières de droit public enregistrées en 2002 et 2003.

Pour rappel, la loi du 5 octobre 2001 (8488) prévoyait que cette participation permanente a une durée indéterminée et qu'en cas d'aliénation d'un bâtiment, les Fondations immobilières de droit public doivent rétrocéder à l'Etat le montant correspondant à la valeur de sa participation permanente.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes : Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle

Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi relatif à la transformation des subventions d'investissement en faveur des Fondations immobilières de droit public chargées de construire, d'acquies et de gérer des logements destinés aux personnes à revenu très modeste (HBM), enregistrées au bilan de l'Etat, en participation permanente

Projet présenté par le Département des finances

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meublier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33] Intérêts (report tableau)	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502
Anormissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges Perte comptable [330] Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Ocroï de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	69'401'450	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, amendements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	69'401'450	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	-66'502'948	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502
Remarques : Les coûts induits en intérêts (CHF 2'898'502) annulent et remplacent les intérêts et les amortissements liés aux dépenses d'investissements des lois 6617, 6990 et 7244 jusqu'à l'année 2001 comprise, puisqu'elles étaient comptabilisées en tant que subventions d'investissement. Dès 2002, les dépenses d'investissements des lois 7244 et 8488 ont été comptabilisées en tant que participations permanentes.								

Signature du responsable financier :

Date :

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISEMENTS PRÉVUS

Projet de loi relatif à la transformation des subventions d'investissement en faveur des Fondations immobilières de droit public chargées de construire, d'acquérir et de gérer des logements destinés aux personnes à revenu très modeste (HBM), enregistrés au bilan de l'Etat, en participation permanente

Projet présenté par le Département des finances

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
Investissement brut	85'881'540	0	0	0	0	0	0	85'881'540
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	85'881'540	0	0	0	0	0	0	85'881'540
Prêts et participations permanentes	85'881'540	0	0	0	0	0	0	85'881'540
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502
Intérêts	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502	2'898'502
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	3.375%							
								charges financières récurrentes
								2'898'502

Signature du responsable financier :

Date :